

l'an deux mil vingt -six  
le deux avril à vingt-et-une heures  
LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique  
ordinaire, en mairie de Cernay-la-Ville,  
Sous la présidence de Madame Claire CHERET, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM. BARRE, BLANCHET, BOUSSIOUS,  
CHARIERAS, CHERET, COSTEDOAT, DUFOURNIER, FLOHIC, GIBAUD-  
AZIZA, IBRADJIAN, LAROCHE, LORIEROUX, MARTELET, MILON,  
PERIOT, RICHARD

**Date de convocation**  
26 MARS 2026

formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoirs :** Mme LECONTE a donné procuration à M. MARTELET  
M. MUNIER a donné procuration à Mme FLOHIC  
M. SANTINHO a donné procuration à M. COSTEDOAT

**Date d'affichage  
de la convocation**  
26 MARS 2026

**Absent :** ./.

**Date de publication  
de la délibération**  
3 AVRIL 2026

M. MARTELET a été élu secrétaire

**Nombre de conseillers 19**

**Présents 16**

**Votants 19**

### **OBJET : Désignation d'un correspondant défense**

Mme la Maire informe l'Assemblée que le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires dans sa commune pour ce qui concerne les questions de défense et les relations armées-nation. Il relaie les informations relatives aux questions de défense auprès du conseil municipal et des habitants de sa commune en les orientant, le cas échéant, vers les relais professionnels pouvant les renseigner sur les carrières militaires, le volontariat et la réserve militaire.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'article le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-21 ;  
Vu la circulaire du 26 octobre 2001 mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune ;  
Vu l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 relative aux correspondant défense

Considérant la candidature de M. Thomas LORIEROUX,

À l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas procéder au vote au scrutin secret,

**DESIGNE** M. Thomas LORIEROUX correspondant défense.

Pour extrait conforme  
Cernay-la-Ville, le 3 avril 2026

La Maire  
Claire CHERET



Le secrétaire de séance  
Thomas MARTELET

Mis en ligne le 03/04/2026 à 16h08

**REÇU EN PREFECTURE**  
le 03/04/2026

Application agréée E-legalite.com